



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

Ordre du jour :

- *Maison de santé : attributions des marchés*
- *Tarifs communaux*
- *Désignation du référent déontologue des élus*
- *Ressources humaines*
- *Questions diverses*

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 mai 2023 à 18 H. sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Etaient présents : Messieurs DESCOURAUX, PINIER, PRIME, Madame BLAIN, Messieurs ROBIN, PASCAUD, GAYRAUD, ROUX, Mesdames BUCHARD, LANCEREAU et LONGEAU et LARIGAUDERIE

Absents excusés : Madame PETIOT qui a donné pouvoir à Monsieur DESCOURAUX, Monsieur MOREAU

Monsieur PINIER est désigné secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le procès-verbal de la séance du 12/04/2023, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION 2023-04-03 : MAISON DE SANTÉ – ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Rapporteur : Monsieur Prime

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11/05 pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

Tous les lots ont reçu une offre. Pour 2 lots une relance a toutefois dû être nécessaire.

Après l'analyse, la commission propose de retenir les entreprises suivantes pour un montant de 432.842,47 € HT soit 519.410,96 € TTC.

- Lot 01 – démolition / désamiantage : NOUVELLE BERNARDEAU : 24.873,00 € HT
- Lot 02 – gros-œuvre : NOUVELLE BERNARDEAU : 87.100,07 € HT
- Lot 03 – charpente / couverture / bardage : PASQUET : 96.681,72 € HT
- Lot 04 – étanchéité : CCBH : 18.438,99 € HT
- Lot 05 – menuiseries extérieures : NAUDON MATHÉ : 33.815,00 € HT
- Lot 06 – plâtrerie / faux-plafonds : entreprise COUTURE : 32.737,82 € HT
- Lot 07 – menuiseries intérieures : entreprise DENIOT : 31.752,19 € HT
- Lot 08 – chape / carrelage / faïence : entreprise TETOT : 13.795,70 € HT
- Lot 09 – revêtement sols souples : entreprise BIDAULT : 7.748,93 € HT
- Lot 10 – peinture : entreprise BIDAULT : 7.961,80 € HT
- Lot 11 – électricité : EMB MITTERRAND : 21.942,40 € HT
- Lot 12 – plomberie / ventilation : MOUROUX : 55.994,15 € HT

Monsieur Pinier demande s'il a été prévu une pompe à chaleur comme mode de chauffage ; cela lui est confirmé.

Monsieur Pascaud trouve que le projet est extrêmement onéreux s'agissant du marché initial. Des avenants peuvent encore alourdir le budget. Il se demande s'il n'est pas judicieux de ne pas poursuivre cette réhabilitation et de construire un bâtiment neuf sur un autre terrain.

Monsieur Prime rappelle que la réhabilitation de cette maison élimine une « verrue » dans le centre bourg.

Monsieur Pascaud demande également si des avenants aux différents lots sont à attendre, ce qui alourdirait le budget.

Au vu des dossiers de consultation qui sont précis, il ne devrait pas y avoir de modifications et donc d'avenants.

Après délibération, avec 1 abstention (M. Pascaud) et 12 voix Pour, la décision de la commission d'appel d'offres est actée pour chaque lot.

DÉLIBÉRATION 2023-04-01 : TARIFS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Prime

En 2020, la commune a transféré à l'agglomération la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU). Lors du transfert de la compétence, il a été décidé que la commune continuerait à entretenir les bassins de rétention et les fossés d'écoulement identifiés sur son territoire. En contrepartie, il serait facturé à Châteauroux Métropole le temps passé par les agents communaux pour leurs entretiens. Le tarif proposé est de 88 €/heure.

Décision : accord du conseil

DÉLIBÉRATION 2023-04-02 : RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS

Un décret du 6 décembre 2022, oblige chaque conseil municipal à nommer un référent déontologue pour ses élus.

La personne désignée ne peut pas avoir de mandat d'élu local ou ne plus en avoir depuis moins de 3 ans, ni être agent de la collectivité.

Considérant la difficulté rencontrée et la possibilité de désigner un même déontologue pour plusieurs collectivités territoriales, il est proposé Madame Treppoz Armelle, maître de conférences en droit public de l'université d'Orléans qui est déjà nommée sur plusieurs collectivités du département.

Accord du conseil.

POINT SUR LE RECRUTEMENT

Rapporteur : Madame Blain

Suite à la vacance du poste de l'agent chargé de la surveillance des enfants lors des activités périscolaires, 7 candidatures ont été reçues. Seulement 4 personnes avaient le profil recherché. Elles ont été convoquées à un entretien.

Une personne a décliné l'offre n'ayant pas vu qu'il s'agissait d'un emploi à temps non complet et une autre ne s'est pas présentée au RDV.

Les 2 candidatures finalement reçues pourraient donner satisfaction.

Une nouvelle réunion de la commission RH est fixée le 05/06 pour statuer.

Il sera donné réponse aux postulantes le 15/06.

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Réunion publique de mi-mandat le 31 mai à la salle des fêtes.

- La municipalité est sollicitée par un gérant d'une pizzeria pour installer un distributeur sur la commune. Ce dispositif permettrait aux administrés d'acheter des pizzas 24 h/24 et 7 j/7. Il n'y aurait aucune dépense pour la commune.

Pour les élus, cette prestation est un « plus » pour les habitants.

Cependant afin de ne pas faire concurrence aux commerçants installés sur la commune, Monsieur le Maire se charge de les rencontrer et leurs demander leur avis.

- Composteur : Le SYTOM propose que soit installé sur le domaine public plusieurs composteurs collectifs. Pour discuter de ce projet Monsieur Pascaud et Monsieur le Maire rencontrent prochainement un agent du syndicat.

Monsieur Robin craint que mettre des composteurs occasionne des mauvaises odeurs.

Monsieur Pascaud lui précise que normalement si on ne met dans les composteurs que des feuilles et des épluchures, donc aucun reste alimentaire comme de la viande ou du poisson, il n'y a pas d'odeurs.

- Déchetterie : Monsieur Pascaud informe le conseil qu'il va être proposé aux habitants de déposer la pelouse et les feuilles séparément des branches à la déchetterie, afin de faire du compost qui pourra, par la suite, être donné aux administrés.

Cela permettrait de diminuer le tonnage et ainsi réduire les coûts de la benne mise à disposition.

- Lors de la réunion à l'intention des habitants des Godiers pour les travaux futurs, les élus ont été alertés sur les micros-coupures qui perdurent.

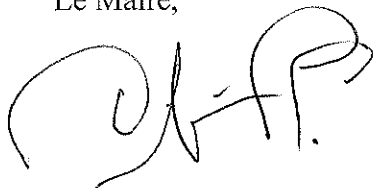
Madame Bailly, d'ENEDIS, a été sollicitée par Monsieur Prime, pour ce problème récurrent. Des appareillages vont être installés sur le réseau pour essayer d'identifier plus précisément la problématique. En effet, ENEDIS a comparé les micros coupures enregistrées par eux et celles relevées par les habitants et il est apparu une différence.

- Monsieur Sauvadon, directeur de Génie Service Civil, a informé Monsieur le Maire que très prochainement il déposera des autorisations d'urbanisme pour son projet de karting, bowling et mur d'escalade sur le site de la Martinerie.

L'ouverture du complexe est prévue pour février / mai 2024.

La séance est levée à 19 H.

Le Maire,



Le secrétaire,

